

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation :

**Acquisition de récupérateur  
d'eau de pluie 2025**

Délibération n°21-2025  
Séance du 20 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt juin, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Jean-Marc ROZIER, Gilles MORGUE, Stéphane SARRAZIN, Patrice REBOULLET, Ludovic LACROIX, Didier SAPET et Patrick GAUTHIER

Absents : Marin DERNAT

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu le Code de l'environnement,  
Vu les orientations du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire-Galaure (SIEPVG) en matière de préservation de la ressource et de sensibilisation des usager.

### Considérant ce qui suit :

- La tension de plus en plus forte sur la ressource en eau du territoire, accentuée par les effets du changement climatique,
- La nécessité d'encourager la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie à des fins non potables,
- La volonté d'impliquer l'ensemble des citoyens dans des démarches concrètes de sobriété et de gestion durable de l'eau,
- L'opportunité de solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour soutenir cette action,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat de 141 récupérateurs d'eau de pluie a destination des usagers du territoire pour un valeur de 13 982,50 € HT,
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions maximales pour ces récupérateurs à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour le financement de ces opérations,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Président  
David BOUVIER

